

L'an deux mille dix, le deux septembre à dix sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt six juillet deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 11
Pouvoirs : 1
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

Annie AGIER,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michel GREGOIRE,
Bruno LAGIER,

Corinne MOREKL-DARLEUX,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,

Pouvoirs

André AUBERIC à Hervé RASCLARD

Excusés(es)

Marie BOUCHEZ, Pierre COMBES, Michèle EYBALIN, Nicolas ROSIN

Objet : Exposition « Portrait de Parc des Baronnies Provençales »

Vu la délibération n°3-2009 du Bureau du 23/01/2009, relative au lancement d'une mission photographique de la Région Rhône-Alpes intitulée « Portrait de Parc »,

Vu la délibération n°25-2009 du Bureau du 07/07/2009, relative à la sélection de Madame Pauline DANIEL, photographe professionnel, pour ladite mission,

Vu la délibération n°37-2010 du Comité Syndical du 25/06/2010, relative à la conception et à la diffusion d'outils de communication sur l'avant-projet de Charte,

Le Président propose au Bureau de concevoir et de diffuser une exposition itinérante de 20 planches environ, présentant les photographies de Pauline DANIEL, retenues par la commission communication réunie le 15 septembre 2010.

Cette exposition itinérante sera notamment utilisée comme support à la démarche d'information sur le projet de Parc et l'avant-projet de Charte, auprès des collectivités et des habitants des Baronnies Provençales.

Pour ce faire, le Président propose, conformément au budget prévisionnel ci-dessous, de solliciter les concours financiers des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Matériel d'exposition	2 500 €	Région PACA	1 500 €
Planches photographiques	1 650 €	Région Rhône-Alpes	3 000 €
Supports d'informations	350 €		
TOTAL	4 500 €	TOTAL	4 500 €

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition du Président, l'autorise à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD